



Mentions légales et Conditions générales de vente

Mentions légales

ATOMYOGA & CO

représentée par Sabrina Carlucci en tant que présidente

Société Coopérative d'Intérêt Collectif au capital de 7000 €

dont le siège social se situe au

12 rue de Steinbourg
67200 STRASBOURG

contact@atomyoga.co

06 85 84 47 45

SIRET 821 939 295 00027 enregistrée au RCS de Strasbourg

ARTICLE 1 - Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent, sans restriction ni réserve à tout achat de cours, forfait et abonnement de yoga et toutes techniques de développement personnel ou de remise en forme (« Les Services ») proposés par atOmYoga & Co (« Le Prestataire ») aux clients non professionnels (« Les Clients ou le Client »). Elles s'appliquent également au nom des professeurs indépendants représentés et de ses partenaires d'atOmYoga & Co.

Les caractéristiques principales des Services, sont présentées sur le catalogue du Prestataire.

Le Client est tenu d'en prendre connaissance avant toute passation de commande. Le choix et l'achat d'un Service est de la seule responsabilité du Client.

Ces conditions s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions, et notamment celles applicables pour d'autres circuits de commercialisation des Services ou sur Internet.

Ces Conditions Générales de Vente sont systématiquement communiquées à tout Client et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Ventes et les avoir acceptées avant la conclusion du contrat de fourniture des Services. La validation de la commande



de Services par le Client vaut acceptation sans restriction ni réserve des présentes Conditions Générales de Vente.

Il est entendu que les personnes considérées juridiquement incapables de contracter au sens des articles 1123 et suivants du Code Civil, notamment les enfants mineurs non émancipés, devront obligatoirement obtenir l'autorisation de leur représentant légal préalablement à toute réservation.

Ces Conditions Générales de Vente pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à l'achat du Client est celle en vigueur au jour de la conclusion du contrat.

Le siège social du Prestataire sont les suivantes :

atOmYoga & Co
12 rue de Steinbourg
67200 STRASBOURG

Les coordonnées des cours dispensés du prestataire sont les suivantes:

atOmYoga & Co
1 rue de Copenhague
67300 Schiltigheim

ARTICLE 2 – Modalités d'inscription

Inscriptions aux activités : Toute inscription aux activités dispensées toute l'année, n'est définitive qu'après réception du dossier complet du Client : paiement complet, fiche d'inscription remplie et signée.

Inscriptions aux stages, ateliers : Toute inscription à un événement ponctuel n'est définitive qu'après réception du paiement de la réservation.

Il appartient au Client de vérifier l'exactitude de la commande et de signaler immédiatement toute erreur.

La vente de Services ne sera considérée comme définitive qu'après l'envoi au Client de la confirmation de l'acceptation de la commande par le Prestataire et après encaissement par celui-ci de l'intégralité du prix.

Pour des services donnant lieu à l'établissement d'un devis préalable, la vente de Services ne sera considérée comme définitive qu'après :

- établissement d'un devis par le Prestataire et envoi au Client de la confirmation de l'acceptation de la commande par écrit .Les devis établis par le Prestataire sont valables pendant une durée de 30 jours,
- validation du devis et des autres modalités éventuelles de fourniture des Services par le Client par



écrit.

atOmYoga & Co se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

ARTICLE 3 - TARIFS

Les Services proposés par le Prestataire sont fournis aux tarifs en vigueur sur le catalogue tarif du Prestataire, lors de l'inscription par le Prestataire. Les prix sont exprimés en Euros, HT et TTC.

Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité, telle qu'indiqué sur le catalogue tarif du Prestataire, celui-ci se réservant le droit, hors cette période de validité, de modifier les prix à tout moment.

Ils ne comprennent pas les frais de traitement et de gestion, qui sont facturés en supplément, dans les conditions indiquées sur le catalogue tarif du Prestataire et calculés préalablement à la passation de la commande.

Le paiement demandé au Client correspond au montant total de l'achat, y compris ces frais.

Une facture est établie par le Prestataire et remise au Client lors de la fourniture des Services commandés.

ARTICLE 4 - Conditions de paiement

Le prix est payable comptant, en totalité au jour de la passation de la commande par le Client, selon les modalités précisées à l'article «Commandes» ci-dessus :

- espèce, virement et chèque bancaire.

En cas de paiement par chèque bancaire, celui-ci doit être émis par une banque domiciliée en France métropolitaine ou à Monaco.

La mise à l'encaissement du chèque est réalisée à réception.

Le prix applicable à la vente de chaque Cours ou Stage de Yoga et toutes techniques de développement personnel ou de remise en forme sera celui en vigueur au jour de l'achat du Cours ou Stage auprès du Vendeur.

Le Vendeur se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment et les Stages ou Cours seront facturés sur la base des tarifs en vigueur au moment de la Validation de la commande (« réservation » dans la page « les inscriptions »). Suite à la Validation, le Client recevra un e-mail de confirmation avec les informations relatives au Stage ou Cours de yoga et toutes techniques de développement personnel ou de remise en forme.

Le prix du Stage ou Cours de yoga et toutes techniques de développement personnel ou de remise en forme devra être intégralement payé au Vendeur lors de l'achat, la vente étant réputée réalisée à



cette date.

Le Paiement pourra, au choix du Client, être effectué par virement bancaire, ou par chèque ou en espèce.

Prise en compte de l'inscription : En cas de Paiement par virement bancaire, l'inscription du Participant au(x) Stage de Yoga et toutes techniques de développement personnel ou de remise en forme choisi(s) ne sera définitive qu'à la date de réception du virement sur le compte du Vendeur.

Suspension ou refus d'inscription : le Vendeur se réserve le droit de résilier l'abonnement de plein droit et sans formalités 15 jours après réception par l'abonné de la mise en demeure par Lettre RAR demeurée sans effet ou de refuser d'inscrire un Client qui n'aurait pas réglé totalement un achat précédent ou avec lequel un litige de paiement serait en cours.

Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues par le Prestataire.

Tout inscription est définitive et engage le participant. Aucun remboursement ni échange. Toute inscription est nominative et ne peut être partagée entre plusieurs personnes. Le client ayant acheté UNE CARTE s'engage à suivre un temps de pratique hebdomadaire et pourra moduler les jours et heures de pratique en fonction de ses impératifs professionnels et familiaux via l'interface Déciplus accessible depuis le site www.atomyoga.fr. Il sera possible de modifier sa présence au cours jusqu'à 24 heures avant le dit cours. Au-delà de ce temps imparti, la séance sera due. Le client ayant acheté un abonnement s'engage à suivre un temps de pratique hebdomadaire identique chaque semaine sur un même créneau horaire.

Absence de droit de rétractation : Conformément à l'article L 121-20-4 du Code de la Consommation, cours et événements à date fixe ne sont pas l'objet d'un droit de rétractation.

Une réservation ne peut être remboursée même en cas de perte ou de vol, ni reprise, ni échangée. En cas d'annulation de l'événement, un échange sera proposé, en faveur de l'acquéreur initial. Aucun frais de quelque nature que ce soit ne sera remboursé ou dédommagé.

Toute réservation ne peut être revendue à un prix supérieur à celui pratiqué par atOmYoga & Co.

atOmYoga & Co se réserve le droit d'annuler un cours si le nombre de participants est inférieur à 5 personnes.

ARTICLE 5 - Fourniture de services

Le contrat sera considéré comme résolu à la réception par le professionnel de la lettre ou de l'écrit l'informant de cette résolution, sauf si le professionnel s'est exécuté entre-temps (C. consom. art. L216-2, al. 2). La résolution sera immédiate lorsque :

- le professionnel refusera de fournir le service ;
- la date ou le délai contractuel méconnu constituera pour le consommateur une condition essentielle du contrat, ce caractère pouvant être déduit des circonstances qui entourent la conclusion du contrat ou résulter d'une demande expresse du consommateur avant la conclusion du



contrat.

Lorsque le contrat a été résolu en application de l'article L216-2, le professionnel est tenu de rembourser au consommateur la totalité des sommes versées, au plus tard dans les quatorze jours qui suivent la date de dénonciation du contrat (C. consom. art. L 216-3).

Des majorations seront appliquées en cas de retard de remboursement : 10 % si le remboursement intervient dans les trente jours au-delà de ce terme, 20 % jusqu'à soixante jours et 50 % au-delà (L241-4 du Code de la consommation).

Conformément aux principes de la liberté contractuelle, toutes les modalités de fourniture des services demandés sont à peu près envisageables.

Les Services commandés par le Client qui comprennent les prestations de stage et cours, seront fournis selon les modalités suivantes :

Le Yoga et les pratiques de développement personnel proposées par atOmYoga & Co sont avant tout des pratiques visant à harmoniser l'âme, le corps, le mental et l'esprit dans un but de prévention.

Le lieu de ressourcement atOmYoga & Co est un centre qui vise à transmettre à un public le plus large possible la pratique et la philosophie du Yoga. Un des objectifs fondateurs est l'accompagnement de tout un chacun vers une pratique autonome. L'environnement calme, propre et chaleureux permettra d'offrir les conditions idéales pour développer cette posture dans la joie et la bonne humeur.

Les cours se déroulent sur 40 semaines de pratique annuelle, l'emploi du temps sera affiché dans le centre et chaque pratiquant pourra consulter en ligne l'agenda par l'intermédiaire du logiciel Déciplus.

Les cours de Yoga pour enfants et parent/enfant se déroulent sur 30 semaines.

1. Lorsque le Client inscrit à un Cours ou Stage de atOmYoga & Co une ou plusieurs personne(s) tierce(s), il s'engage à indiquer l'identité et les coordonnées du/des Participant(s) qu'il inscrit. Le Participant sera soumis aux présentes CGV. En particulier, le Client s'engage à l'informer du contenu des présentes, et toute participation sera considérée comme valant acceptation par le Participant des présentes. Si la personne participant au Cours ou Stage de Yoga et toutes techniques de développement personnel ou de remise en forme n'est pas celle dont l'identité a été indiquée lors de l'inscription, le Vendeur se réserve le droit de l'exclure du Cours ou du Stage. Par ailleurs, le Client s'engage à n'inscrire une personne tierce comme Participant que si lui-même participe effectivement au Cours ou Stage de Yoga et toutes techniques de développement personnel ou de remise en forme.

2. Il est expressément porté à la connaissance du Participant que le Cours ou Stage de Yoga et toutes techniques de développement personnel ou de remise en forme nécessitant de se déplacer, les horaires et lieu de rendez-vous fixés par le Vendeur devront impérativement être respectés. Les horaires du rendez-vous sont indiqués aux Clients au moment de l'inscription. Le lieu précis



sera indiqué aux Participants avant la tenue du Cours ou Stage de Yoga et toutes techniques de développement personnel ou de remise en forme, par email envoyé à l'adresse email indiquée lors de l'inscription. Un retard de 10 minutes maximum sera toléré. atOmYoga & Co pourra alors, à sa discrétion, refuser l'entrée à un Cours ou Stage de Yoga et toutes techniques de développement personnel ou de remise en forme sans que le Participant ne puisse exiger aucun remboursement ou dédommagement quel qu'il soit et pour quelque motif que ce soit, notamment s'il n'a pu retrouver le groupe participant au Cours ou Stage concerné, s'il n'a pas prévenu le Vendeur de son retard.

3. Le Participant est informé que le Cours ou Stage pourra être annulé en raison de la survenance d'une cause étrangère présentant les caractères de la force majeure ou fait d'un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues au contrat. Le Participant en sera informé le plus tôt possible. Dans ce cas, le Cours ou le Stage sera reporté à une date ultérieure.

4. Le Participant pourra changer ou reporter le Stage auquel il est inscrit une seule fois (soit pour s'inscrire à un Stage de Yoga et toutes techniques de développement personnel ou de remise en forme sur un thème différent de la même valeur tarifaire, soit pour participer au même Stage de Yoga et toutes techniques de développement personnel ou de remise en forme mais à une date différente), sous réserve de disponibilité du Stage ou de la date choisie et en prévenant par écrit le Vendeur 5 jours calendaires avant la date du Stage de Yoga et toutes techniques de développement personnel ou de remise en forme auquel il était initialement inscrit. Passé ce délai, la demande de changement ou de report du Participant ne sera pas prise en compte par le Vendeur. Le Participant ne pourra prétendre à aucun dédommagement de ce fait.

5. Tout Cours ou Stage interrompu ou abrégé ou tout Cours ou Stage de Yoga et toutes techniques de développement personnel ou de remise en forme non consommé du fait du Participant pour quelque cause que ce soit (notamment une demande de report ou de changement tardive) ne donnera lieu à aucun remboursement ou échange. Un Abonné ne pouvant plus venir aux cours (par exemple en cas de déménagement dans une autre ville) ne pourra pas exiger de se faire rembourser la partie restante de ses cours qu'il ne pourra consommer.

6. Le Participant s'engage à respecter les consignes qui lui seront données lors du Cours ou Stage par la personne qui délivrera le Cours ou Stage.

Toute attitude incorrecte du Participant ou non-respect par ce dernier des consignes pourra justifier son exclusion du Cours ou Stage, sans qu'il ne puisse demander aucun dédommagement à ce titre.

7. La cession de l'abonnement est interdite et atOmYoga & Co se réserve le droit d'exclure un Participant ou Client ayant tenté de céder son abonnement à une personne tierce.

Le Prestataire s'engage à faire ses meilleurs efforts pour fournir les Services commandés par le Client dans le cadre d'une obligation de moyen et dans les délais ci-dessus précisés. Toutefois, ces délais sont communiqués à titre indicatif.

Si les Services commandés n'ont pas été fournis dans un délai de «Délai» après la date indicative ci-dessus précisée, pour toute autre cause que la force majeure ou le fait du Client, la vente pourra être résolue à la demande écrite du Client dans les conditions prévues aux articles L 216-2 L 216-3 et L241-4 du Code de la consommation.

Les sommes versées par le Client lui seront alors restituées au plus tard dans les quatorze jours qui



suivent la date de dénonciation du contrat, à l'exclusion de toute indemnisation ou retenue.

L'identification du Prestataire est la suivante :

- Nom - Dénomination : atOmYoga & Co,
- Forme sociale : Société Coopérative d'Intérêt Collectif Société par Actions Simplifiée,
- Capital social : 7 000 euros,
- Siège social : 12 rue de Steinbourg, 67200 STRASBOURG
- Numéro d'immatriculation : 821 939 295 RCS STRASBOURG.

ARTICLE 6 - Responsabilité du Prestataire - Garantie

Le Prestataire garantit, conformément aux dispositions légales et sans paiement complémentaire, le Client, contre tout défaut de conformité ou vice caché, provenant d'un défaut de conception ou de réalisation des Services commandés dans les conditions et selon les modalités définies en annexe aux présentes Conditions Générales de Vente.

Afin de faire valoir ses droits, le Client devra informer le Prestataire, par écrit, de l'existence des vices ou défauts de conformité dans un délai maximum de 7 jours à compter de la fourniture des Services.

Le remboursement s'effectuera par crédit sur le compte bancaire du Client ou par chèque bancaire adressé au Client.

La garantie du Prestataire est limitée au remboursement des Services effectivement payés par le Client et le Prestataire ne pourra être considéré comme responsable ni défaillant pour tout retard ou inexécution consécutif à la survenance d'un cas de force majeure habituellement reconnu par la jurisprudence française.

Les Services sont conformes à la réglementation en vigueur en France.

La responsabilité du Prestataire ne saurait être engagée en cas de non respect de la législation du pays dans lequel les Services sont fournis, qu'il appartient au Client, qui est seul responsable du choix des Services demandés, de vérifier.

atOmYoga & Co et l'ensemble de ses représentants ne pourront être tenus responsables des dommages causés au participant ou à ses biens lors des activités. Tout participant doit être titulaire d'un contrat d'assurance individuelle accident et de responsabilité civile personnelle. atOmYoga & Co et l'ensemble de ses représentants ne pourront être tenus responsables de tout accident survenu suite à la reproduction par le participant, sous sa responsabilité, des exercices appris, au motif qu'ils auraient été préalablement proposés lors d'une activité au sein de l'école de yoga et toutes techniques de développement personnel ou de remise en forme.



atOmYoga & Co et l'ensemble de ses représentants ne pourront être tenus responsables de tout dommage ou perte des objets et effets personnels apportés par le participant.

atOmYoga & Co se réserve le droit d'annuler une activité en cas de force majeure. Une telle annulation ne pourra engager sa responsabilité et donner lieu à des dommages et intérêts à remettre au participant. En cas d'annulation ou de report, atOmYoga & Co informera le participant dans les meilleurs délais et proposera une solution de remplacement.

Le participant accepte de se montrer vigilant et de se soumettre aux consignes de sécurité affichées dans l'établissement atOmYoga & Co.

ARTICLE 7 : CONDITIONS D'ACCES AUX ACTIVITES

7.1. Le participant se déclare apte physiquement à participer aux activités organisées par atOmYoga & Co. Le participant déclare avoir l'accord de son praticien pour la pratique des disciplines réservées et atteste ne pas avoir de contre-indications médicales. Ni l'école, ni les professeurs ne pourront être tenus responsables en cas d'accident ou de blessure. Il est de la responsabilité du Client de détenir une assurance responsabilité civile personnelle en cas d'accident, de dommages qu'il pourrait causer aux tiers, de bris ou perte d'objets personnels, ou d'en assumer personnellement les frais inhérents. Une copie de celle-ci pourra être réclamée à tout moment par AtOmYoga & Co.

7.2. La participation aux cours de l'école de yoga et toutes techniques de développement personnel ou de remise en forme atOmYoga & Co n'est autorisée qu'aux personnes inscrites, ayant réglé leur cotisation. Un justificatif peut être demandé avant le début de l'activité (carte d'adhérent ou justificatif de règlement).

7.3. L'observation des cours n'est pas autorisée. Seuls les participants inscrits et à jour de leur cotisation sont acceptés dans le centre pendant le cours. L'accès à l'activité est possible 15 minutes maximum avant le démarrage de la séance. L'accès à une activité peut être refusé en cas de retard, pour le bon déroulement du cours.

7.4. Le participant prévoit une tenue adaptée à l'activité suivie. En cas de non-respect de la tenue vestimentaire, l'accès à l'activité peut être refusé.

7.5. Au début de chaque activité, le professeur vérifie sa liste d'élèves et peut être amené à demander au participant un justificatif d'identité afin de valider une réservation, en cas de doute ou litige (2 participants ayant le même nom de réservation, etc.)

ARTICLE 8 : TENUE VESTIMENTAIRE ET DISCIPLINE

1. Il est important d'être régulier pour progresser et ne pas se sentir perdu en cours d'année, pour les activités hebdomadaires. En cas de retard ou d'absence, l'élève préviendra l'école de yoga et toutes techniques de développement personnel ou de remise en forme et son professeur. Les élèves mineurs devront justifier leur absence d'un mot signé par leur parent, sur leur cahier de correspondance.



2. En cas de retard, le participant s'installera avec discrétion, si l'accès à l'activité est encore possible. Les cours commencent à l'horaire précis.

3. Une tenue appropriée à la pratique du sport ou du yoga et toutes techniques de développement personnel ou de remise en forme est demandée. Les jeans sont interdits. Les chaussures de ville ou utilisées en extérieur sont interdites (même propres !) car elle dégrade le parquet de la salle de yoga et toutes techniques de développement personnel ou de remise en forme. Seuls sont autorisés : pied-nus et chaussettes anti-dérapantes. Tout participant ne respectant pas ces conditions pourra se voir refuser l'entrée à l'activité réservée. Il est conseillé de prévoir une bouteille d'eau.

3.4. Il est strictement interdit de fumer dans les locaux. Le participant s'engage à respecter l'état des locaux et des installations et ne pas y provoquer de dégradations : pas de chaussures de ville dans le centre, de nourriture, de chewing-gum, cigarette ou téléphone portable pendant les cours. Des vestiaires sont à la disposition du participant. Le centre, atOmYoga & Co, ou le professeur ne pourront être tenus responsables en cas de perte ou vol.

ARTICLE 9 - Propriété intellectuelle

atOmYoga & Co et l'ensemble de ses représentants se réservent le droit d'utiliser, gratuitement et sans contrepartie présente ou future, l'image des élèves inscrits à des fins de communication et de publicité, sur tout support que ce soit. Vous êtes libres de prévenir atOmYoga & Co, en cas de refus d'apparaître sur les documents de communication.

Les techniques et pièces artistiques proposées par atOmYoga & Co dans le cadre de ses activités sont la propriété de atOmYoga & Co et ses représentants. La reproduction, la représentation et la publication de ses travaux sont autorisées pour un usage exclusivement privé ou non commercial, sous réserve de respecter l'origine des éléments utilisés et en indiquant, sur le support de diffusion ou présentation la mention « proposé par atOmYoga & Co » ou « proposé par nom du professeur ».

Tout participant souhaitant prendre des notes ou filmer une activité doit en demander l'autorisation auprès de atOmYoga & Co.

Tout le contenu du présent site, incluant marques, logos, graphisme, photos, textes, vidéos est la propriété de ses auteurs. Toute copie de ces différents éléments sur tout support, en dehors de celle faite à l'usage personnel et exclusif du copiste, est passible de poursuites judiciaires. Toute reproduction de ces différents éléments, même partielle, est interdite sans l'accord écrit de leurs auteurs. Cette reproduction, par quelque procédé que ce soit, constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L.3335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Pour toute demande, contactez atOmYoga & Co.

ARTICLE 10 - Droit applicable - Langue

Les présentes Conditions Générales de Vente et les opérations qui en découlent entre le Prestataire et le Client sont régies par et soumises au droit français.



Les présentes Conditions Générales de Vente sont rédigées en langue française.

Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

ARTICLE 11 - Litiges

Les règles applicables aux attributions de juridiction doivent être respectées.

Notamment, les clauses compromissaires ou attributives de juridiction dérogeant au droit commun ne peuvent être opposées à un acheteur non professionnel.

Sont en effet présumées abusives les clauses qui ont pour objet ou pour effet de supprimer ou d'entraver l'exercice d'actions en justice ou des voies de recours par le consommateur, notamment en l'obligeant à saisir exclusivement une juridiction d'arbitrage non couverte par des dispositions légales ou à passer exclusivement par un mode alternatif de règlement des litiges (C. consom. art. R 212-2, 10°). En effet, chacun peut agir en justice s'il y a un intérêt (CPC art. 31). Toute clause contraire est nulle car contraire à l'ordre public.

Par ailleurs, les clauses dérogeant aux règles de compétence territoriale sont réputées non écrites à moins qu'elles n'aient été convenues entre des personnes ayant toutes contracté en qualité de commerçant (CPC art. 48).

Les clauses attributives de compétence au tribunal de commerce sont inopposables aux défendeurs non commerçants (Cass. com. 10-6-1997 : RJDA 11/97 n° 1435).

Une clause conférant compétence exclusive au tribunal dans le ressort duquel est situé le siège du professionnel peut être considérée comme abusive.

En effet, le tribunal ainsi désigné peut être éloigné du domicile du consommateur, ce qui est susceptible de rendre la comparution de ce dernier plus difficile (CJCE 4-6-2009 aff. 243/08, 4e ch. : RJDA 10/09 n° 899).

En cas de clause attributive de compétence juridictionnelle territoriale exclusive figurant dans un contrat conclu entre un professionnel et un consommateur, le juge doit prendre d'office des mesures d'instruction afin d'établir si une telle clause est abusive et, dans l'affirmative, en apprécier d'office le caractère éventuellement abusif (CJUE 9-11-2010 aff. 137/08, grande ch. : RJDA 1/11 n° 88).

Lorsqu'au moins l'une des parties à un contrat a son domicile sur le territoire d'un Etat membre de l'Union européenne, la clause attributive de juridiction doit être conclue par écrit ou verbalement avec confirmation écrite; toute transmission par voie électronique qui permet de consigner durablement la convention est considérée comme revêtant une forme écrite (Règl. 44/2001 du 22-12-2000, dit « Bruxelles I », art. 23). Il a été jugé que cocher la case d'acceptation des conditions générales de vente figurant sur un site internet vaut acceptation d'une clause attributive de compétence dès lors que cette technique rend possibles la sauvegarde et l'impression du texte avant de conclure (CJUE 21 mai 2015 aff. 322/14, E c/ CarsOnTheWeb.Deutschland GmbH). Il s'agit d'une solution inédite, transposable sous l'empire du règlement UE 1215/2012 du 12 décembre 2012, applicable depuis le 10 janvier 2015, dès lors que son article 25 reprend les termes de l'article 23 du



règlement Bruxelles I.

La directive 2013/11/UE du 21 mai 2013 sur le règlement extrajudiciaire des litiges de consommation (RELC) tend à généraliser la résolution des litiges entre un professionnel établi dans l'Union européenne et un consommateur résidant dans l'Union portant sur un contrat de vente ou de prestation de services, en ayant recours à la médiation. Elle met en place des dispositifs de médiation respectant des critères de qualité portant tant sur la personne des médiateurs que sur la procédure de médiation (exigences de compétence, d'impartialité, de transparence et d'indépendance) ; elle crée des autorités d'évaluation chargées d'apprécier la conformité des entités de médiation aux exigences de la directive.

La loi portant diverses dispositions d'adaptation de la législation au droit de l'Union européenne en matière économique et financière autorise le Gouvernement à transposer par ordonnance cette directive (Loi art. 15). Il a jusqu'au 1er septembre 2015 pour le faire (Loi art. 32, I).

TOUS LES LITIGES AUXQUELS LES OPERATIONS D'ACHAT ET DE VENTE CONCLUES EN APPLICATION DES PRESENTES CONDITIONS GENERALES DE VENTE POURRAIENT DONNER LIEU, CONCERNANT TANT LEUR VALIDITE, LEUR INTERPRETATION, LEUR EXECUTION, LEUR RESILIATION, LEURS CONSEQUENCES ET LEURS SUITES ET QUI N'AURAIENT PAS PU ETRE RESOLUS A L'AMIABLE ENTRE LE VENDEUR ET LE CLIENT, SERONT SOUMIS AUX TRIBUNAUX COMPETENTS DANS LES CONDITIONS DE DROIT COMMUN.

Le Client est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation (C. consom. art. L 612-1) ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes, ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.

ARTICLE 12 - Information précontractuelle - Acceptation du client

Avant que le consommateur soit lié par contrat, le professionnel doit lui communiquer les informations suivantes :

- les caractéristiques essentielles du bien ou du service, compte tenu du support de communication utilisé et du bien ou du service concerné ;
- le prix du bien ou du service ;
- en l'absence d'exécution immédiate du contrat, la date ou le délai auquel le professionnel s'engage à livrer le bien ou à exécuter le service, quel que soit son prix. Une clause qui a pour objet ou pour effet de stipuler une date indicative d'exécution du contrat, hors les cas où la loi l'autorise, est présumée abusive (C. consom. art. art. R 212-2, 7°). Si aucun délai ni date n'a été fixé par les parties, le professionnel doit s'exécuter sans retard injustifié et au plus tard trente jours après la conclusion du contrat ;
- les informations relatives à son identité, à ses coordonnées postales, téléphoniques et



Mentions légales et Conditions générales de vente

électroniques, et à ses activités, si elles ne ressortent pas du contexte, ainsi que, s'il y a lieu, celles relatives aux garanties légales, aux fonctionnalités du contenu numérique et, le cas échéant, à son interopérabilité, à l'existence et aux modalités de mise en œuvre des garanties et autres conditions contractuelles. (C. consom. art. L 111-1, 4° et 5°).

L'article R 111-1 du Code de la consommation, issu du décret 2016-884 du 29 juin 2016, précise le contenu de cette obligation. Le professionnel doit ainsi communiquer aux consommateurs les informations suivantes :

- son nom ou sa dénomination sociale, l'adresse géographique de son établissement et, si elle est différente, celle du siège social, son numéro de téléphone et son adresse électronique ;
- les modalités de paiement, de livraison et d'exécution du contrat, ainsi que les modalités prévues par le professionnel pour le traitement des réclamations ;
- en cas de vente, l'existence et les modalités d'exercice de la garantie légale de conformité prévue aux articles L 217-4 à L 217-13 du Code de la consommation, de la garantie des vices cachés prévue aux articles 1641 s. du Code civil, ainsi que, le cas échéant, de la garantie commerciale et du service après-vente respectivement visés aux articles L 217-15 et L 217-17 du Code de la consommation ;
- la durée du contrat, lorsqu'il est conclu à durée déterminée, ou les conditions de sa résiliation en cas de contrat à durée indéterminée.

En ce qui concerne le contenu numérique le professionnel doit indiquer :

- toute interopérabilité pertinente de ce contenu avec certains matériels ou logiciels dont le professionnel a ou devrait raisonnablement avoir connaissance ;

Les informations doivent être communiquées au consommateur de manière « lisible et compréhensible » (C. consom. art. L 111-1 et L 111-2), ce qui suppose selon le ministre de la consommation une communication écrite (Déb. AN du 10-12-2013 p. 12930).

De la même manière le prestataire doit communiquer les autres informations suivantes : les coordonnées du professionnel, le cas échéant les coûts de l'utilisation de la technique de communication à distance, l'existence de codes de bonne conduite, le cas échéant les cautions et garanties (voir C. consom. art. R221-2 modifié par le décret 2016-884 du 29 juin 2016).

Après la conclusion du contrat, et au plus tard au moment de la livraison, ces informations doivent être confirmées sur un support durable (tout instrument permettant au consommateur ou au professionnel de stocker des informations qui lui sont adressées personnellement afin de pouvoir s'y reporter ultérieurement pendant un laps de temps adapté aux fins auxquelles les informations sont destinées et qui permet la reproduction à l'identique des informations stockées. Il s'agit donc des clés USB, DVD, CD Rom, disque dur, etc.).

Pour les prestations de services, les informations supplémentaires suivantes sont requises :

- Avant la conclusion du contrat ou, en l'absence de contrat écrit, avant l'exécution de la prestation, le prestataire doit fournir des informations relatives à ses coordonnées, à son activité de prestation de services et aux autres conditions contractuelles (C. consom. art. L 111-2).



Les articles R 111-2 et R 111-3, issu du décret 2016-884 du 29 juin 2016, précisent le contenu de ces informations. Le prestataire de services doit ainsi, outre les informations prévues aux articles L 111-1 et R 111-1, communiquer au consommateur, ou mettre à sa disposition, les informations complémentaires relatives à ses coordonnées, à son activité de prestation de services et aux autres conditions contractuelles, dont la liste et le contenu sont fixés par décret en conseil d'état (R 111-3 du code de la consommation) :

Aucune disposition légale n'indique comment ces informations doivent être mises à disposition ou communiquées. En revanche, la directive 2006/123 précise que ces informations doivent selon le choix du prestataire :

- être communiquées par celui-ci de sa propre initiative ;
- être facilement accessibles au destinataire sur le lieu de la prestation ou de conclusion du contrat ;
- être facilement accessibles au destinataire par voie électronique, au moyen d'une adresse communiquée par le prestataire ;
- figurer dans tout document d'information du prestataire et être fournies au destinataire.

Les informations devant être communiquées à la demande sont par ailleurs les suivantes (C. consom. art. R 111-3) :

- en ce qui concerne les professions réglementées, une référence aux règles professionnelles applicables dans l'Etat membre de l'Union européenne sur le territoire duquel ce professionnel est établi et aux moyens d'y avoir accès ;
- des informations sur leurs activités pluridisciplinaires et leurs partenariats directement liés au service concerné et sur les mesures prises pour éviter les conflits d'intérêts ; ces informations doivent figurer dans tout document d'information dans lequel le prestataire présente de manière détaillée ses services ;
- les éventuels codes de conduite auxquels est soumis le prestataire, l'adresse électronique à laquelle ces codes peuvent être consultés ainsi que les versions linguistiques disponibles ;
- lorsque le prix n'est pas déterminé au préalable par le prestataire pour un type de service donné, le prix du service ou, lorsqu'un prix exact ne peut pas être indiqué, la méthode de calcul permettant au destinataire de vérifier ce dernier, ou un devis suffisamment détaillé.

Le Client reconnaît avoir eu communication, préalablement à l'achat immédiat ou à la passation de sa commande et à la conclusion du contrat, d'une manière claire et compréhensible, des présentes Conditions Générales de Vente et de toutes les informations listées à l'article L.221-5 du Code de la consommation et notamment les informations suivantes :

- les caractéristiques essentielles du Service;
- le prix des Services et des frais annexes (livraison, par exemple) ;
- en l'absence d'exécution immédiate du contrat, la date ou le délai auquel le Prestataire s'engage à fournir les Services commandés ;



atOmYoga^{& Co}

Mentions légales et Conditions générales de vente

- les informations relatives à l'identité du Prestataire, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, et à ses activités, si elles ne ressortent pas du contexte ;
- les informations relatives aux garanties légales et contractuelles et à leurs modalités de mise en œuvre ;
- les fonctionnalités du contenu numérique et, le cas échéant, à son interopérabilité ;
- la possibilité de recourir à une médiation conventionnelle en cas de litige.

Le fait pour une personne physique (ou morale), d'effectuer un achat immédiat ou de commander un Service emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente et obligation au paiement des Services commandés, ce qui est expressément reconnu par le Client, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait inopposable au Prestataire.

☎ **06 85 84 47 45**

✉ **contact@atomyoga.co**
www.atomyoga.fr

atOmYoga & Co - SCIC SAS à capital variable
SIRET 821 939 295 00019
IBAN : FR76 3000 3023 8700 0201 8058 747
BIC : SOGEFRPP

Espace Européen de l'Entreprise
Schiltigheim • Strasbourg